



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Une enquête publique unique de 33 jours portant sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique relative à la mise en place des périmètres de protection
- la mise en compatibilité du document d'urbanisme de LE FAOUE

concernant le projet de modernisation de l'usine de traitement d'eau potable de « Barrégant » sur la commune de LE FAOUE, sera ouverte du jeudi 18 juin 2015 au lundi 20 juillet 2015 inclus dans les mairies de LANGONNET, PRIZIAC et LE FAOUE. Toute personne pourra y consulter le dossier pendant les horaires d'ouverture au public et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit en mairie de LE FAOUE (siège d'enquête) au nom du commissaire-enquêteur.

Ces demandes sont présentées par Monsieur le Président du Syndicat de l'Eau du Morbihan - 27 rue de Luscanen - CS 72011 - 56001 VANNES Cedex - Toute information sur le dossier peut être demandée à ce dernier ☎ 02 97 47 91 39.

Celles-ci font l'objet de procédures susceptibles d'aboutir à une Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de LE FAOUE assorties de prescriptions ou à un refus.

Le commissaire-enquêteur Monsieur Xavier CAVALAN étant indisponible, son suppléant Monsieur Christian JOURDREN, désigné par Mme la présidente du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Le Faouët :
 - jeudi 18 juin 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
 - samedi 4 juillet 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
 - lundi 20 juillet 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- en mairie de Langonnet :
 - lundi 20 juillet 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- en mairie de Priziac :
 - jeudi 18 juin 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et dans les mairies de LE FAOUE, LANGONNET et PRIZIAC du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) pendant un an.